

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par la présente donné qu'à sa séance extraordinaire du 4 juillet 2022, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (2710) pour l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 1 274 333 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet :

- de permettre pour le bâtiment de disposer d'une marge arrière de 0 mètre sur la rue Piché, et ce, bien que le Règlement prévoit, pour un bâtiment mixte, une marge arrière de 3 mètres;
- de permettre que les deux (2) côtés (prolongés) du triangle de visibilité soit d'une longueur de 4,23 mètres sur la rue Notre-Dame et de 8,3 mètres sur la 16<sup>e</sup> Avenue, et ce, bien que le Règlement prévoit un recul de 10 mètres à partir de leur point d'intersection.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 14 juin 2022.

Myrabelle Chicoine  
Secrétaire d'arrondissement substitut  
Arrondissement de Lachine

## REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

N O T I C E is hereby given that at the special sitting to be held on July, 4, 2022, at 7 p.m., in the council chamber at 1800 Saint-Joseph Boulevard, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located, on the lot bearing the number 1 274 333 of the cadastre du Québec.

The effect of this exemption is:

- to allow a 0-metre rear setback for the building on rue Piché, despite the fact that the By-law provides for a 3-metre rear setback for a mixed-use building
- to allow to allow the two (2) sides (extended) of the visibility triangle to be 4.23 metres long on rue Notre-Dame and 8.3 metres long on 16<sup>e</sup> Avenue, despite the fact that the By-law provides for a 10-metre setback from their point of intersection.

Any interested person may be heard by the borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this June 14, 2022.